



Suspension de permis - alcool

Par **mimilie**, le **28/08/2010** à **20:42**

Bonjour,

Il y a dix ans, mon père s'est fait contrôler au volant. Si je me souviens bien il était juste au dessus, pas grand chose...(mais celui-ci m'excuse pas cela je sais!).

Bref, il a eu son permis suspendu je crois ou un permis blanc je ne sais plus, mais il pouvait continuer à travailler. Il avait un contrôle des gamma GGT à faire. Cela dure depuis dix ans maintenant!

Je pense qu'il s'agit clairement d'abus, car toutes ces dernières analyses sont bonnes!!!

Dernièrement, la personne à la préfecture lui a dit qu'il ne lui rendait pas son permis pour la raison suivante: son état de santé ne lui permettrait pas de récupérer son permis définitivement!!

(il vient de se faire opérer du genou car il travaille dans le bâtiment).

Selon vous, s'agit-il d'un abus? A-t-on le droit de persécuter quelqu'un durant 10 ans sous de fausses excuses? Et qu'elles démarches doit-on effectuer?

D'avance merci, nous sommes désespérés!

Par **jeetendra**, le **29/08/2010** à **08:21**

Bonjour, à priori il n'y a rien d'illégal, d'abusif, votre père a un [fluo]permis provisoire,[/fluo] c'est-à-dire que son permis de conduire est soumis à un renouvellement périodique décidé par la Préfecture et surtout subordonné à un [fluo]examen médical qui doit lui être favorable[/fluo]

Si ses problèmes de santé ne vont pas en s'améliorant l'attitude de la Préfecture est conforme au Code de la Route ([fluo]arrêté du 8 février 1999 modifié [/fluo]) relatif aux conditions

d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire), bon dimanche à vous.